



BARÈME DES HONORAIRES

TRANSACTIONS DANS LE NEUF

- Prix direct promoteur -

TRANSACTIONS DANS L'ANCIEN SUR MANDAT DE VENTE

MONTANT	HONORAIRES
< à 700.000 €	4 % TTC* du prix de vente TTC
> à 700.000 €	3 % TTC* du prix de vente TTC
Parking - Box	Forfait de 2.900 € TTC*

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon la rédaction du mandat.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence titulaire du mandat initial.

TRANSACTIONS SUR MANDAT DE RECHERCHE

Mission mandatée par les acquéreurs : rechercher et sélectionner sur tout le marché immobilier, des biens adaptés aux critères de recherche et leur faire visiter. Ces honoraires à leur charge sont de 3 % TTC en sus du prix affiché.*

* TTC = Toutes taxes comprises.